

PROJET DE COMPTE-RENDU  
CSS BUTAGAZ du 8 septembre 2015

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/EXCUSE/ABSENT
collège administration			
Sous-préfecture de Castelsarrasin	Sébastien LANOYE		Présent
SIDPC	Pierre SAVES		Présent
SDIS 82	Bernard GROTT		Présent
DREAL	David SABATIER		Présent
DIRECCTE	Fulvio INCORVAIA		Absent
DDT	Patrick TEULADE		Présent
collège collectivités			
Mairie de Castelsarrasin	Monsieur le maire Jean-Paul IMBERT Monsieur FERVAL		Absent Présent Excusé
Communauté de communes Castelsarrasin/Moissac	Monsieur REMIA Monsieur CASSIGNOL		Absent Absent
Conseil départemental du Tarn et Garonne	Lionel CLERC Gérard BAFFALY		Présent Présent
collège riverains			
Riverain	Christian PAGA	Titulaire	Présent
Riverain	Christiane DURAND	Titulaire	Absente
SNCF	Stéphane DECHAMBE	Titulaire	Excusé
	Marc VAYSSIERE	Suppléant	Excusé
	Jean-Pierre FERRER	Suppléant	Excusé
RFF	Géraldine CASSEZ	Titulaire	Absente
	Adeline SALICETO	Suppléante	Absente
collège exploitants			
BUTAGAZ	Cyril LOISON	Titulaire	Absent
	Yannick CITERIN	Suppléant	Présent
	Thomas ROSSETTO	Titulaire	Présent
collège salariés			
BUTAGAZ	Christophe VEILLON	Titulaire	Absent
	Cyril SOURIAU	Suppléant	Absent

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu de la CSS du 26 mai 2014 ;
- Bilan de la société Butagaz ;
- Bilan de l'inspection des installations classées ;
- Questions diverses.

*La séance est ouverte à 17 heures 40.*

### **1) Validation du compte rendu du CLIC du 26 mai 2014**

*Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.*

### **2) Bilan de la société Butagaz**

M. ROSETTO (Butagaz) présente le bilan d'activité de l'établissement pour l'année 2014. Il précise que deux personnes travaillent aujourd'hui sur le site au lieu de trois l'année précédente, l'activité de gestion du stock de bouteilles ayant été suspendue. Il fait état de deux fiches d'anomalies, de deux audits internes et d'une inspection technique interne.

M. le sous-préfet évoque l'exercice PPI, organisé en juin 2015 dont le bilan est positif. Ensuite, il s'enquiert des mesures prises par l'exploitant suite à l'attentat perpétré sur un site SEVESO en juin 2015.

M. ROSETTO (Butagaz) assure avoir répondu aux prescriptions du Ministère, par la vérification des clôtures et des ouvrants et la sensibilisation des gardiens et du personnel du site.

M. PAGA (riverain) s'enquiert des mesures de sécurité de nuit.

M. ROSETTO répond qu'un agent de surveillance, équipé par un PTI relié à une société de surveillance, est présent sur le site hors heures ouvrées et effectue des rondes. Les forces de l'ordre en organisent également.

M. le sous-préfet annonce qu'une réunion sur la sûreté des sites SEVESO est prévue le 10 septembre 2015 en Préfecture.

M. CITERIN (Butagaz) ajoute qu'un guide de l'INERIS aidera les exploitants à réaliser une auto-évaluation de la sûreté de leur site.

M. SABATIER (DREAL) signale qu'une inspection commune à la DREAL et à la Police, est programmée.

M. le sous-préfet souhaite y participer.

M. PAGA (riverain) demande pourquoi la bâche à eau s'est crevée.

M. ROSETTO (Butagaz) explique que la bâche à eau a été endommagée suite à une mauvaise manœuvre de la personne chargée des espaces verts avec son tracteur.

M. PAGA s'enquiert des éventuelles conséquences de la récente tempête sur le site.

M. ROSETTO (Butagaz) affirme qu'il n'y en a eu aucune, l'élagage ayant été réalisé peu avant la tempête.

M. BAFFALY (Conseil départemental) indique qu'un arrêté d'interdiction de stationnement de tout véhicule sur la portion de la RD118 concernée par le PPRT a été pris par le conseil départemental.

M. PAGA (riverain) remarque que le problème de l'aire de contrôle des poids lourds, qui stationnent deux fois par mois contre la clôture de Butagaz, n'est pas résolu par cet arrêté.

### **3) Bilan de l'inspection des installations classées**

M. SABATIER (DREAL) présente le bilan des deux inspections. Lors de celle du 14 mai 2014, aucune non-conformité majeure n'a été relevée. Le test de déclenchement d'un capteur a été concluant. Il précise également que les études de vulnérabilité et de dangers du site sont actuellement examinées par la DREAL.

Lors du contrôle inopiné du POI le 25 septembre 2014, en dehors des heures ouvrées, le gardien et le personnel ont bien réagi. L'impression générale est une bonne maîtrise de la gestion du site.

M. PAGA (riverain) demande si l'alerte a été transmise aux services de sécurité.

M. SABATIER (DREAL) répond que l'information a été diffusée à tous les acteurs de la sécurité, avec la mention « *exercice* », n'appelant pas d'intervention.

### **4) Questions diverses**

M. BAFFALY (Conseil départemental) demande si le réexamen de l'étude de dangers actuellement en cours d'instruction par la DREAL pourrait conduire à une révision du PPI.

M. SABATIER (DREAL) confirme qu'une révision du PPI est envisageable suite à l'instruction du réexamen de l'étude de dangers du site.

M. IMBERT (Mairie de Castelsarrasin) comprend qu'aucun riverain ne s'est manifesté lors de la campagne menée en faveur des travaux.

M. le sous-préfet répond qu'un seul riverain a réalisé les travaux.

M. IMBERT (Mairie de Castelsarrasin) s'inquiète des problèmes d'assurance en cas d'accident.

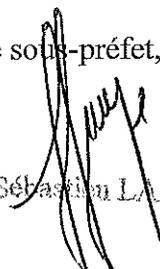
M. le sous-préfet souligne que tous les riverains ont été relancés et informés des travaux à réaliser.

M. PAGA (riverain) demande si le stock de bois de l'entreprise riveraine du site a été contrôlé.

M. le sous-préfet assure que tout le stock a été évacué suite à une mise en demeure.

*La séance est levée à 18 heures 20.*

Le sous-préfet,

  
Sébastien LANOYE